

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU VAL ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE RACINE**

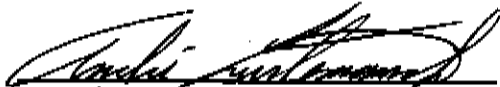
**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
EN VERTU DES ARTICLES 109.6 ET
137.3 DE LA LOI SUR
L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME**

VEUILLEZ PRENDRE AVIS que lors d'une séance de son conseil tenue le 3 mai 2010, la Municipalité de Racine a adopté le règlement numéro 162-04-2010 visant à modifier le règlement de lotissement numéro 124-12-2006 concernant le changement de dimension d'un rond de virage ou d'une tête de pipe d'une rue ou d'un chemin sans issue.

Conformément aux dispositions applicables, le Règlement numéro 162-04-2010 visant à modifier le règlement de lotissement numéro 124-12-2006 concernant le changement de dimension d'un rond de virage ou d'une tête de pipe d'une rue ou d'un chemin sans issue n'avait pas à être approuvé par les personnes habiles à voter et a fait l'objet de certificat de conformité délivré par la Municipalité régionale de comté du Val St-François, le 2 juin 2010.

Ce règlement est donc entré en vigueur à la date de l'émission de ce certificat de conformité.

Donné à Racine, ce 11 juin 2010



ANDRÉ COURTEMANCHE
Directeur général et secrétaire-trésorier